



CODE D'UTILISATION DES STUDIOS DE REPETITIONS ou DE LA SALLE POLYVALENTE

L'utilisation des studios de répétitions et des locaux de pratiques artistiques nécessite le respect d'un certain nombre de règles afin de garantir à chacun une égalité d'accès ainsi que la qualité de l'encadrement.

L'Espace Robert-Rameaux s'engage à tenir libre et à disposition les locaux de répétitions ou de pratiques artistiques aux horaires convenus entre l'utilisateur et le régisseur d'accueil.

L'Espace Robert-Rameaux met à disposition du matériel en parfait état de fonctionnement ainsi que des locaux propres. L'utilisateur s'engage à respecter les locaux (*notamment le revêtement acoustique des salles*) et le matériel, ainsi qu'à prévenir de tout dysfonctionnement. Un état des lieux pourra être fait à tout moment par le régisseur d'accueil.

L'utilisateur règlera les sommes dues à réception d'un titre de recettes correspondant au minimum à un forfait basé sur 4 créneaux horaires de 2 heures.

L'Espace Robert-Rameaux se réserve le droit de refuser une réservation en cas de défaut de paiement.

L'Espace Robert-Rameaux décline toute responsabilité autre que la responsabilité relative au bâtiment et à sa mission. Une attestation d'assurance en responsabilité civile sera demandée à chaque utilisateur ou association.

✚ Le ou les utilisateurs sont tenus pour seuls responsables des équipements mis à leur disposition pendant toute la durée d'utilisation mais également des équipements leur appartenant.

Conformément à la loi, il est strictement **interdit de fumer à l'intérieur du site**. Pour le respect des usagers, du lieu et la sécurité du matériel, **il est également interdit de manger** dans les différents espaces à l'exception du bar et de l'espace de convivialité. Toute consommation, à l'intérieur du bâtiment, de produits prohibés par la loi entraînera une éviction de l'équipement.

Les utilisateurs veilleront à ne faire pénétrer aucune personne extérieure au groupe ou aux membres de l'association à l'intérieur des locaux sans avis favorable du régisseur d'accueil. Toute dégradation occasionnée sera susceptible de poursuites selon l'article 6 du règlement intérieur de l'Espace Robert-Rameaux.

Les utilisateurs veilleront à respecter les autres usagers et l'équipe d'accueil par leurs attitudes, leurs paroles et comportement général.

Attention à ne pas dépasser les volumes sonores prescrits par le régisseur d'accueil et par la loi. Une information spécifique peut être demandée à l'encadrant de répétitions.

✚ Les utilisateurs de la salle polyvalente doivent contacter le gardien de l'équipement (06 02 07 48 34) à leur arrivée et à leur départ lors de chaque réservation.

Pour chaque formation musicale ou association artistique, **un responsable** sera **seul interlocuteur** pour gérer avec le personnel de l'Espace Robert-Rameaux toutes les questions se rapportant à l'usage des locaux et au respect du règlement intérieur de la structure.

Ce responsable devra obligatoirement signer ce document ainsi que le règlement intérieur, attestant ainsi en avoir pris connaissance. Dans ce cadre, il sera l'unique destinataire des courriers ou courriels.

Avant l'accès aux locaux de répétitions ou de pratiques artistiques :

- 1) Remplir les **renseignements ci-dessous**;
- 2) Déposer un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public et fournir un **Relevé d'Identité Bancaire** ;
- 3) Lors de son inscription, le responsable désigné ci-dessous devra justifier de sa couverture d'assurance en responsabilité civile. (*attestation d'assurance ou copie du contrat faisant apparaître les dates de validité*)

Nom de la formation musicale ou de l'association :

.....

Date de création :

Styles ou esthétiques :

Nom du responsable désigné :

Nom Prénom	Date de naissance	Adresse	Portable + mail	Instrument(s)

Plages horaires des studios de répétitions disponibles à la réservation

	Mardi		Jeudi		Samedi	
Studio 1 & 2	18h - 20h	20h - 22h	18h - 20h	20h - 22h	10h - 12h	14h - 16h

Je soussigné : reconnaît avoir pris connaissance du présent code d'utilisation ainsi que du règlement intérieur et m'engage, en mon nom et en celui de mon groupe ou de l'association, à en respecter ainsi qu'à en faire respecter les clauses.

Fait à Belley

Le :
Signature